

## L'anarchie régulée

Thom Holterman, notre compagnon hollandais dans son ouvrage intitulé : *Anthropologie et anarchie dans les sociétés polycéphales* (1) voire fédéraliste s'attaque à démontrer au travers de différents travaux savants sur la possibilité d'une anarchie positive ou « anarchie régulée » concept qu'il emprunte à l'ethnologue allemand C. Sigrist. Son livre s'appuie sur les travaux de Scott, Clastres, Graeber, etc. et en particulier sur ceux de Hermann Amborn. Travaux réalisés par ces anthropologues en Afrique et Asie et aux Amériques... Société « sans état » difficile à la compréhension dans la pensée occidentale imprégnée d'étatisme depuis le 17<sup>e</sup> siècle qui l'empêche d'imaginer d'autres fonctionnements sociaux. Pourtant selon Sigrist l'abondance et la diversité des exemples ethnologiques démontrent l'inexistence de toute « nécessité anthropologique d'un pouvoir central, cultivant la hiérarchie, l'exploitation et l'inégalité structurelle ».

Le livre explore aussi un autre concept celui de sociétés polycéphales, sociétés qui refusent tout pouvoir coercitif vertical et unique et qui au contraire reposent sur « plusieurs têtes » afin d'empêcher toute prise de pouvoir. Au reste, ces anthropologues ne sont pas naïfs et constatent qu'il existe des formes de pouvoirs dans les sociétés sans pouvoir central mais qu'elles ont mis en place de modalités de fonctionnement limitant voire annulant les dérives autoritaires et autocratiques des « notables ». De plus dans ces sociétés, la recherche des prises de décisions au consensus est fortement ancrée dans les fonctionnements sociaux. Consensus par lequel : « l'individu est censé surmonter ce qu'il a exposé de sa vision subjective, et inclure le point de vue des autres dans sa propre pensée ». Société du consensus, société « sans souveraineté » mais non sans droit et où s'exerce un droit « collectivisé » et non coercitif. En bref, un autre monde est possible à condition de changer de paradigme : passer d'une société de la contrainte à une société de l'autonomie.

Au-delà d'une réflexion sur droit et anarchisme (2) que Thom Holterman mène depuis longtemps, au regard de ce livre, il faut bien (se) l'avouer, la Fédération anarchiste est une « société primitive ».

(1) Holterman T., 2021, *Anthropologie et anarchie dans les sociétés polycéphales*, Lyon, ACL, à Publico.

(2) Holtermann T., 2013, *L'anarchisme c'est réglé ! Un exposé anarchiste sur le droit*, Lyon, ACL.